



DIRECTION DE LA NATURE ET DES PAYSAGES
Affaires Internationales

COMPTE-RENDU
Réunion des Ministres
de la Conférence alpine
Chambéry, le 20 décembre 1994

I - Adhésion de la Principauté de Monaco à la Convention alpine

La présidence française soumet l'adhésion de la Principauté de Monaco aux différents pays qui l'acceptent et signent le protocole.

II - Intervention de la Principauté de Monaco (par Conseiller du gouvernement)

Pour la Principauté de Monaco, la Convention est une réponse judicieuse à la préservation de l'écosystème alpin et fait appel à une logique de développement durable. Elle est un objet de coopération entre les différents pays de l'Arc alpin.

Cette intervention est suivie de la signature du protocole d'adhésion par l'ensemble des Ministres.

III - Déclaration de l'Autriche

L'Autriche fait part de sa réticence vis-à-vis des trois protocoles soumis à la signature lors de cette séance.

IV - Suspension de séance pour une ultime concertation entre les Ministres

Les ministres se réunissent à huis clos pour arrêter une position.

V - Examen des protocoles

L'Autriche, l'Allemagne et le Liechtenstein ont déjà ratifié la Convention alpine. Les autres pays sont invités à le faire avant la date du 6 mars 1995.

Sur les cinq protocoles mis en chantier, les Ministres ont à se prononcer sur l'adoption de trois d'entre eux (Agriculture de montagne, Aménagement du territoire, Protection de la nature).

Successivement prennent la parole les Ministres de : l'Allemagne, Italie, Liechtenstein, Principauté de Monaco, Slovénie, Suisse, Autriche, Union Européenne, France.

Puis les observateurs : la CIPRA, le Conseil de l'Europe, l'IUCN, la COTRAO, l'AEM, la Ville des Alpes, la FIANET.

L'Allemagne, l'Italie, la France et la Slovénie souhaitent signer dès aujourd'hui les trois protocoles.

Le Liechtenstein

Il reconnaît le nécessaire équilibre entre économie et protection de l'environnement. Il lui paraît indispensable d'assurer à la population alpine des conditions de développement acceptables, solides et durables.

La Convention permettra de poser des jalons pour améliorer la vie dans l'espace alpin.

Convaincu du bien fondé des objectifs des trois protocoles, il n'a cependant pas l'intention de les signer pour l'instant car il a besoin du soutien de sa population et des efforts des états voisins.

Il juge opportun de faire progresser le contenu de ces protocoles. Il est indispensable d'assurer aussi la participation de toutes les ONG et organisations gouvernementales en vue d'une meilleure diffusion des informations.

La Principauté de Monaco

Elle souhaite signer les trois protocoles; M. BARNIER précise que la Principauté a déjà participé aux travaux des groupes d'experts.

La Suisse

Elle souhaite une protection des Alpes couplée à un développement socio-économique adapté aux populations locales. Elle est favorable à la Convention alpine qui permet de mener une politique en commun entre les partenaires alpins.

Cependant la Suisse rappelle qu'elle a émis des réserves en 1991 à la conférence de Salzbourg.

En effet, la consultation des cantons avait relevé une Suisse divisée.

La Suisse a donc fait des propositions pour l'intégration de la notion de développement durable et la prise en compte des problèmes socio-économiques dans les mesures des protocoles.

Les protocoles Transports et Tourisme étant non finalisés, elle refuse pour l'instant de signer les trois premiers protocoles.

Toutefois les cantons souhaitent poursuivre les travaux de la Convention.

La Suisse espère que la priorité dans les protocoles sera donnée au développement durable.

L'Autriche

Elle fait part d'abord de son fort intérêt pour la Convention : c'est d'ailleurs le premier pays à avoir déposé les instruments de ratification.

Elle est très sensible à la protection de son espace; aussi déplore-t-elle l'absence d'accord en matière de transports. Elle a déjà conclu un accord de transit dans le cadre de l'Union Européenne.

Elle désire que les Pays de l'Arc alpin prennent en compte sa préoccupation et trouvent un libellé satisfaisant du protocole Transport.

Elle considère que les transports ne sont pas un problème national mais européen.

Elle demande donc des modifications de ce protocole en cours d'élaboration. Elle souhaite toutefois que ce protocole puisse être finalisé au cours du premier semestre 1995.

Jusqu'à cette échéance, elle refuse de signer les autres protocoles.

L'Union Européenne

Elle peut signer les protocoles finalisés qui s'inscrivent dans le cinquième programme d'action européen.

Conseil de l'Europe

Il évoque la Charte Européenne des régions de montagne dont le but est la mise en oeuvre d'une politique d'aménagement du territoire et le développement de nouvelles activités économiques compatibles avec l'environnement montagnard.

Cette Charte européenne ne fera pas double emploi avec la Convention alpine : la première a en effet une application beaucoup plus large, la seconde prend des mesures plus spécifiques aux Alpes.

Il croit à la complémentarité des deux systèmes.

Les observateurs

CIPRA

Elle juge que la Conférence est en crise; elle est déçue de l'abstention de certains pays à signer les premiers protocoles. Elle déplore l'absence d'accord sur les transports.

Elle estime aussi que la population alpine n'a pas été suffisamment prise en compte.

Elle propose une double stratégie :

- elle exhorte à continuer les processus de signature et ratification
- elle invite à élaborer un programme de mesures immédiates, jugeant utile un plan d'action intégrant tous les problèmes des protocoles afin d'aboutir à des actions concrètes.

Elle souhaite la participation des collectivités locales et des milieux socio-économiques en ce qui concerne le protocole des Transports.

Elle est prête à rencontrer les Ministres concernés pour décider d'un tel plan d'action qui s'avérera nécessairement coûteux.

UICN

Elle regrette l'absence d'unanimité sur la signature des trois protocoles. Elle espère que les pays non signataires donneront leur accord.

Elle sollicite l'élaboration d'un programme d'action commun aux pays alpins.

Elle est prête à mettre à disposition ses compétences techniques.

ARGEALP

Elle juge important le système d'observation des Alpes qui permet une collecte des données sur l'environnement.

COTRAO

Elle juge utile la Convention alpine pour reconnaître la spécificité de l'Arc alpin sous la double condition :

- d'une participation des collectivités locales
- du droit des populations à développer des activités économiques, sociales et culturelles dans le respect de l'environnement.

Elle constate un progrès dans la prise en compte du développement durable et une meilleure participation des collectivités locales. Cependant ces dispositions doivent encore être affinées pour arriver rapidement à des accords sur le tourisme et les transports.

AEM

La protection de l'environnement est indissoluble du développement économique, social et culturel.

Mais des mesures particulières sont nécessaires selon les régions de l'Arc alpin, selon l'importance du développement, des mesures de protection ou de la combinaison des deux.

L'AEM émet deux regrets :

- un accueil trop peu enthousiaste des propositions suisses
- un clivage entre les pays alpins centraux et occidentaux.

Ville des Alpes

Elle estime que la Convention alpine a une vision trop schématique de la spécificité des Alpes.

Elle serait favorable à une implication plus grande des collectivités locales dans l'élaboration des protocoles.

FIANET

Elle regrette que seuls trois protocoles sur cinq soient finalisés à ce jour. Le tourisme et les transports sont à son sens très importants.

Elle souhaite :

- un travail dans le même esprit pour aboutir aux autres protocoles
- la poursuite de la participation des socio-professionnels.

VI - Passation de la Présidence

La France est remerciée par l'ensemble des pays présents. La passation de la présidence est accordée à la Slovénie pour les deux années à venir. Celle-ci espère apporter une contribution réelle aux travaux de la Convention. L'une de ses tâches

essentielles sera d'harmoniser les protocoles à finaliser en intégrant les idées des ONG et en favorisant la coopération des différents pays alpins.

La Présidence du système d'observation des Alpes est confiée à l'Italie.